Initiatives parlementaires

Deuxièmement, j'essaierais peut-être d'élargir la notion de transfert pour y inclure les organisations et associations professionnelles, en plus des collèges et des universités.

La motion doit jouer le rôle de catalyseur pour susciter le dialogue, pour assurer une meilleure coordination et une meilleure harmonisation des efforts actuellement déployés dans le domaine et pour codifier, si possible, le ou les processus existants. Elle vise aussi à assurer plus de justice et d'équité pour ce qui est du transfert des crédits dans tous les domaines que j'ai mentionnés, et, j'espère, de définir un processus qui permettra aux gens de savoir s'ils ont été traités aussi justement et équitablement qu'ils auraient dû l'être.

Quels sont les objectifs?

• (1310)

[Français]

Je veux vraiment réduire, si possible, la confusion qui existe à l'extérieur, et essayer d'apporter un côté rationnel qui pourrait nous aider à éliminer cette confusion, à simplifier. Je veux réduire si possible la frustration que ressentent ces gens qui sont impliqués, parce qu'ils sont souvent très frustrés et ne comprennent pas pourquoi on reçoit quelque chose dans certaines provinces ou certaines institutions et que cela varie énormément pour d'autres.

Si c'était possible, je voudrais aussi raffiner le processus qui existe en ce moment et ainsi réduire le dédoublement, la duplication, si vous voulez, qui se produit. J'aimerais m'assurer que certains cours qu'il n'est pas essentiel de répéter ne le soient pas. Je voudrais aussi augmenter la crédibilité du processus et de tous les gens qui sont impliqués dans ces décisions, ces activités.

[Traduction]

Je sais qu'il est important d'accepter la responsabilité constitutionnelle des provinces dans le domaine de l'éducation, et je veux insister là-dessus. Cette motion ne nie aucunement cette responsabilité.

Je reconnais aussi l'importance de l'autonomie des collèges et universités ainsi que des organisations professionnelles et commerciales.

[Français]

Je ne voudrais d'aucune façon nier l'autonomie, la responsabilité des provinces et des institutions qui seraient impliquées. Mais je crois qu'elles pourraient se réunir et travailler ensemble davantage.

[Traduction]

Je parle de confusion, puisque toute la question est vraiment là. Je vous citerai des exemples.

À titre d'ancien sous-ministre, professeur et homme d'affaires et même dans mon rôle actuel de député, i'ai souvent entendu des étudiants étrangers se plaindre d'avoir été traités injustement. Évidemment, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner chaque cas, mais j'avoue avoir constaté un certain nombre de problèmes graves. Les renseignements dont je disposais m'ont permis de conclure facilement que certains avaient demandé en vain le transfert de leurs diplômes à divers collèges. D'autres avaient essayé de faire reconnaître leurs diplômes universitaires par des universités canadiennes. D'autres encore avaient demandé que leurs diplômes soient évalués par des organismes professionnels. J'ai entendu très souvent l'histoire de gens qui venaient d'un même pays et qui possédaient les mêmes diplômes mais qui, en fait, n'avaient pas été traités de la même manière.

Je ne suis pas assez naïf pour croire que ces situations n'ont pas été exagérées parfois. Je comprends cela. On présente souvent son propre cas sous son plus beau jour. Pourtant, je suis aussi convaincu que certains de ces cas n'ont pas vraiment été traités avec toute la justice qui s'imposait, non pas parce que les gens étaient mal intentionnés, mais plutôt parce que les règles n'existaient pas ou qu'elles n'étaient pas claires. Peut-être n'ont-elles pas été assez étudiées.

Je peux citer des exemples en médecine et en droit, ainsi que dans le domaine des cours techniques si nous voulons nous parler des collèges communautaires.

Examinons toute la question du transfert des crédits d'une province à une autre, que ce soit au niveau universitaire ou collégial. Il y a de graves problèmes au sein même de notre pays. Un étudiant s'engage dans un programme, s'inscrit dans un collège ou une université d'une autre province et les cours qu'il termine avec succès ne sont pas toujours reconnus, du moins pas tous. Très souvent, on accorde une partie seulement des crédits. L'étudiant qui a travaillé très fort pour obtenir ces crédits y voit une injustice.

Même à l'intérieur d'une province, les difficultés sont de taille. Il n'y a pas si longtemps, une jeune femme, qui avait étudié deux ans en arts dans une université d'une province donnée en vue d'obtenir un diplôme, est venue me voir. Elle voulait faire transférer ses crédits à une autre université de la même province, toujours dans le cadre du même programme. La nouvelle université ne reconnaissait qu'une seule de ces deux années d'études. J'ai dû communiquer avec les autorités de l'université, qui ont vraiment manifesté beaucoup d'ouverture d'esprit face au problème. Nous avons discuté et nous avons